

Le PLUi évolue

Vous avez dit PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui organise le développement du territoire pour les 10 prochaines années. Il traduit un projet d'aménagement et d'occupation des sols à l'échelle d'un groupement de communes.

Il s'agit d'un document réglementaire opposable qui s'impose à tous les nouveaux projets : pour chaque parcelle, il fixe des règles précises d'occupation et d'utilisation des sols ainsi que de construction (distance, hauteur, ...). Les décisions d'urbanisme sont donc rendues en fonction de ce document.

Le PLUi est dit « local », car il est propre à notre territoire. Il prend en compte ses spécificités, mais il se doit de respecter tout un ensemble de règles qui lui sont supérieures et qui s'imposent à lui : lois, code de l'urbanisme, schémas régionaux, etc.

Concrètement, il sert à :

- protéger les paysages, l'agriculture et le patrimoine
- définir où construire quoi (habitat, activités, commerce, agriculture...)
- préciser comment construire

Il concerne tout le monde, que vous soyez habitant, propriétaire, agriculteur ou entrepreneur.

Pourquoi le réviser aujourd'hui ?

Le PLUi actuel date de 2017. Il doit **évoluer** pour s'adapter aux nouveaux enjeux :

- Préserver les sols et limiter l'étalement urbain
- Faciliter les projets des habitants (construction, rénovation...)
- Développer les énergies renouvelables
- Adapter les logements aux besoins (jeunes, familles, seniors...)
- Maintenir l'activité agricole et l'emploi local

Objectif : trouver le bon équilibre entre développement et préservation.

Concrètement, pour vous, ça change quoi ?

Le PLUi fixe les règles pour :

- construire une maison
- faire une extension
- rénover un bâtiment
- diviser un terrain

Il définit par exemple :

- la hauteur des constructions
- leur implantation
- les matériaux ou couleurs
- les zones constructibles ou non

Avant tout projet, il est impératif de vérifier qu'il respecte le PLUi.

Une vue d'ensemble sur la révision du PLUi



JANV.-FEV.
2026

Lancement
et cadrage

MARS-AVRIL
2026

Diagnostic
et approche
environnementale

MAI-DÉC.
2026

Enjeux et projet
d'aménagement et
de développement
durable (PADD)

DÉC. 2026
MAI 2027

Définition des
règles applicables
au territoire
(zonage,
règlement écrit)

JUILL. 2027
MAI 2028

Consultations
et enquête
publiques

DÉBUT ÉTÉ
2028

Approbation



Comment est construit le PLUi ?

Le PLUi, ce n'est pas qu'un plan. C'est un ensemble de documents qu'il faut appréhender dans une même vision :

- Un diagnostic du territoire
- Un projet politique : la vision pour les années à venir
- Un zonage : où construire ou non
- Un règlement : les règles à respecter
- Des orientations sur certains secteurs

Un projet construit avec vous

Le PLUi est élaboré avec les élus des communes, des experts (environnement, agriculture, urbanisme...) et avec les habitants : **votre avis compte !**

Comment participer ?

Plusieurs moyens pour s'informer et s'exprimer :

- Des documents d'information
- Des balades urbaines
- Des réunions publiques
- Une adresse mail dédiée : **revisionplui@valdamour.com**
- Un registre papier disponible à l'accueil de la communauté de communes
- Des infos sur le site internet valdamour.com

Vous pouvez donner votre avis tout au long de la démarche.

A noter : Tout au long de la procédure, vous avez la possibilité de nous demander des informations complémentaires et de nous adresser vos requêtes

- par mail : **revisionplui@valdamour.com**
- en remplissant le recueil disponible au siège de la communauté de communes, 74 grande rue, à Chamblay



Prochains rendez-vous

Balades urbaines

Venez participer à une visite insolite qui invite à la discussion et l'échange autour de l'aménagement d'un village, et du rôle concret du PLUi !

- **24 juin à 15h** – Mont-Sous-Vaudrey (rendez-vous devant la mairie)
- **24 juin à 18h** – Ounans (rendez-vous devant la mairie)

Venez comprendre concrètement comment évolue votre cadre de vie !

Révision du **PLUi**

Pour suivre la révision du PLUi en temps réel, étape par étape, rendez-vous sur **valdamour.com/ses-services-pratiques/urbanisme/plui-revision-2026-2028** ou scannez ce code

